



Ville de Bernay
Délibération : 20
Conseil du 11 décembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020 -

Délibération n° 100-2020

Rapporteur : Monsieur Louis CHOAIN

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Céline MENANT à Mickaël PEREIRA, Dominique BÉTOURNÉ à Marie-Lyne VAGNER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER ;

Absents : Céline MENANT, Dominique BÉTOURNÉ, Sébastien LERAT.

Date de la convocation : 04 décembre 2020.

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet : AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Le rapporteur rappelle qu'afin d'optimiser les procédures au regard des coûts, un groupement de commandes a été créé entre la Ville et le CCAS de Bernay pour lancer un marché d'assurances.

La Ville et le CCAS de Bernay ont conclu avec l'assureur SMACL Assurances, situé 141, avenue Salvador-Allende – CS 20000 – 79031 NIORT Cedex 9, un marché d'assurance Flotte automobile et risques annexes, notifié le 27 décembre 2018.

Ce marché a été conclu pour cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 16 juin 2020, la compagnie a informé la Ville, que du fait des résultats techniques (rapport sinistres/cotisations) l'équilibre financier du contrat était rompu et que dès lors une revalorisation de la cotisation s'imposait ainsi que le montant de certaines franchises.

A compter du 1^{er} janvier 2021 :

- La cotisation HT globale du contrat « Véhicules à Moteur » sera majorée de 20 % (Hors indexation contractuelle)
- Pour tout sinistre relevant de la garantie « Incendie, vol et dommages » l'assuré conservera désormais à sa charge une franchise fixe de 800 € pour les véhicules de - 3,5 T contre 400 € auparavant.
- La franchise reste inchangée pour les véhicules de + 3,5 T : 800 €, et pour les cyclos 75 €.
- Pour tout sinistre relevant de la garantie « Bris de glaces » :
Il y aura désormais une franchise de 200 €, quelle que soit la nature des réparations (Réparation d'impact ou remplacement).

Les membres de la commission d'appel d'offres réunis le 27 novembre 2020 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la passation de l'avenant n°1 au marché flotte automobiles et risques annexes,

DÉLIBÉRATION :

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
- VU** l'article R.2194-2 du Code de la commande publique ;
- VU** l'avis favorable des membres de la commission d'appel d'offres réunis le 27 novembre 2020,
- VU** l'avis favorable des membres de la 5^{ème} commission « Administration générale, Finances et Economie » réunis le lundi 7 décembre 2020.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1 au marché flotte automobile et risques annexes ainsi que toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 14/12/2020,
par **M. L. LAMER** Marie-Lyne, Maire

